

ARRÊTÉ N°2023 – DSATM 328

--

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT
D'UN TAXI IMMATRICULÉ GQ-353-LG
(Abroge et remplace l'arrêté n°2022-DSAT 437 du 26 septembre 2022)**

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-3 et L2213-6,

Vu le Code des Transports, notamment les articles L3121-1 et suivants et L3124-1 et suivants,

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès et l'activité de conducteur et à la profession de taxi,

Vu le décret d'application n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession de taxi,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCT/2010/0044 du 21 janvier 2010, réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,

Vu l'arrêté n° PREF/DCL/BRE/2020/0156, relatif aux tarifs des taxis,

Vu l'arrêté municipal n°812 du 30 octobre 1995 réglementant le stationnement des taxis dans la ville,

Vu l'arrêté municipal n° 2023-DRJH-026 du 16 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Angélique BOSQUET, Directrice de la Stratégie de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Vu la demande en date du 21 août 2023 de changement de véhicule et d'immatriculation d'un taxi présentée par Monsieur EL OUEZ RHANI Abderrahim pour la société « TAXI SOS »,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur EL OUEZ RHANI Abderrahim de la société « TAXI SOS », est autorisé à faire stationner un taxi immatriculé GQ-353-LG, de marque MERCEDES BENZ, sur la place n°21 en attente de la clientèle, à compter du 04 septembre 2023 dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 - Le directeur général des services de la Ville d'Auxerre, le directeur départemental de la sécurité publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur EL OUEZ RHANI Abderrahim,
- Monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique,
- Préfecture de l'Yonne,
- Police municipale,
- Direction des affaires juridiques,
- Direction du développement économique,
- Direction de la stratégie de l'Aménagement de Territoire et de la Mobilité,

Fait à Auxerre, le 22 août 2023

Pour le Maire
La Directrice de la Stratégie de
l'Aménagement du Territoire
et de la Mobilité

Angélique BOSQUET